

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: 4

Artikel: Pour l'avenir énergétique de la Suisse : 2x oui le 24 septembre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les deux articles
en un coup d'oeil

INTERVIEW : MORITZ LEUENBERGER, CONSEILLER FEDERAL

Pour l'avenir énergétique de la Suisse: 2 x oui le 24 septembre

L'article constitutionnel sur une redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables (redévance promotionnelle) prévoit une taxe de 0,3 centime par kWh sur tous les agents énergétiques non renouvelables.

Cette mesure est limitée à 10 ou 15 ans au maximum.

Le produit de la taxe sera consacré à l'encouragement des énergies renouvelables, au maintien des centrales hydrauliques et à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ces 450 millions de francs annuels créeront des emplois, maintiendront notre niveau de vie – et surtout préserveront l'environnement.

L'article constitutionnel sur une redevance énergétique en faveur de l'environnement (redévance en faveur de l'environnement) taxe les énergies non renouvelables à raison de 2 centimes au maximum par kWh. La taxe n'est pas un nouvel impôt puisqu'elle sera intégralement rétrocédée à la population et à l'économie, par le biais notamment d'une réduction des charges salariales destinées aux assurances sociales, soit quelque 3 milliards de francs par an. Cette redevance soulagera les entreprises et les ménages soucieux de leur consommation d'énergie (mais aussi les centrales hydrauliques) et préservera l'environnement.

Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger explique les avantages que la redevance promotionnelle et la redevance en faveur de l'environnement apportent à la Suisse : un air plus pur, un climat plus sain, la protection de nos centrales hydrauliques, des impulsions à des technologies de pointe



Le peuple souverain se rendra aux urnes le 24 septembre prochain pour se prononcer sur trois propositions énergétiques : la redevance promotionnelle, la redevance en faveur de l'environnement et l'initiative solaire. Ces dispositions légales se justifient-elles vraiment puisque l'environnement se porte déjà mieux?

L'environnement se porte effectivement mieux depuis quelques années. Malgré tout, nous avons un problème environnemental, et surtout un problème de CO₂. Les gaz à effet de serre réchauffent notre climat. De toute évidence, on le sait maintenant, il existe un rapport de cause à effet entre le réchauffement de l'atmosphère et des catastrophes naturelles comme l'ouragan Lothar. Les Etats côtiers de l'hémisphère Sud pâtissent de modifications climatiques encore plus préoccupantes. Ce n'est qu'en réduisant les émissions de gaz toxiques et de CO₂ que l'on peut préserver le sol, l'eau, la forêt, l'air et le climat en général. Il faut donc que nous adoptions un comportement cohérent en matière d'énergie en substituant aux énergies non renouvelables des énergies renouvelables qui ménagent l'environnement. A ce titre, les propositions énergétiques du 24 septembre constituent des outils efficaces.

La loi sur le CO₂ ne suffit-elle pas à protéger l'environnement?

La loi sur le CO₂ prévoit de réduire de 10% les émissions de CO₂ jusqu'en 2010. A cet effet, elle favorise surtout les mesures volontaires. Nous nous vantons de figurer parmi les pionniers de la

politique climatique internationale. La redevance en faveur de l'environnement et la redevance promotionnelle nous offrirait la chance de concrétiser cet idéal. Elles permettraient de réduire de quelque 12% les émissions de CO₂ d'ici à 2010. Mais à peine entrevoit-on la possibilité d'atteindre nos objectifs en matière de CO₂ que l'on s'empresse d'oublier les bonnes résolutions. Sur l'air de «un tiens vaut mieux que deux tu l'auras», on chante les louanges de la redevance sur le CO₂ tout en fustigeant la redevance en faveur de l'environnement. Or ces deux instruments présentent une efficacité comparable. La redevance en faveur de l'environnement a en outre l'avantage de concerter aussi l'électricité provenant de centrales étrangères fonctionnant à la houille ou au gaz. Si l'électricité importée était trop bon marché, cela menacerait nos centrales hydrauliques.

Les associations économiques mènent depuis plusieurs semaines une campagne de désinformation qui leur coûte des millions de francs. Leurs arguments : les prescriptions énergétiques créeraient de nouveaux impôts, il faut donc les refuser.

Je suis surpris: le Vorort qui, à ma connaissance, n'a jamais rien eu contre les instruments favorables à l'économie de marché, et qui en outre nous a sérieusement soutenus pour la RPLP, tourne aujourd'hui sa veste en parlant de «nouveaux impôts». Pas un seul centime de ces redevances n'est destiné aux caisses fédérales; il profitera à qui voudra bien se pencher pour le ramasser. La

redevance en faveur de l'environnement sera perçue au profit des entreprises et des artisans. La redevance promotionnelle profitera aussi à l'économie puisqu'elle élargira le marché des technologies énergétiques modernes, entraînant même l'amélioration de la qualité et une baisse des prix. Les entreprises soucieuses de leurs dépenses énergétiques pourront réduire sensiblement leurs frais, contribuant du même coup à la préservation de l'environnement.

Actuellement, le Parlement se penche sur l'ouverture du marché de l'électricité qui suscitera une baisse des prix. N'y a-t-il pas là une certaine contradiction avec les objets de la votation du 24 septembre?

Au contraire: l'ouverture du marché de l'électricité et les articles énergétiques sont intimement liés. L'Europe toute entière libéralise les marchés de l'électricité et nous ne pouvons pas faire bande à part. Si nous le faisons, notre économie rencontrerait d'énormes problèmes concurrentiels. Mais l'ouverture du marché de l'électricité implique des mesures connexes. En effet, c'est une menace pour nos centrales hydrauliques. Tout le monde connaît les effets qu'a eus l'ouverture du marché des télécommunications et des postes. Swisscom et La Poste sont confrontés à une rude concurrence. Ces entreprises n'ont pu subsister que grâce aux milliards que la Confédération a injectés pour effacer leurs ardoises, leur permettant du même coup de se munir d'un bon capital-risque. Il faut s'attendre aux mêmes tensions, si je puis dire, sur le marché de l'électricité. Les articles du 24 septembre permettraient une bonne parade. La redevance promotionnelle assure le maintien et le renouvellement des centrales hydrauliques. Quant à la redevance en faveur de l'environnement, elle permettrait aux énergies renouvelables d'être longtemps accessibles à des tarifs avantageux.

L'initiative solaire est-elle admissible, socialement parlant?

C'est contesté par la principale association économique qui vient justement de présenter un concept de loi permettant de soulager considérablement les hauts revenus. Mais même les familles à petit budget ne seraient pas taxées davantage si leur consommation d'énergie est raisonnable. Et c'est justement là l'objectif de la redevance en faveur de l'environnement. Mais, pour revenir à l'énergie hydroélectrique, j'aimerais rappeler qu'elle est le privilège des régions alpines. Maintenir et renouveler l'énergie hydroélectrique, c'est aussi contribuer à l'équilibre entre régions. Prises dans leur globalité, la redevance promotionnelle et la redevance en faveur de l'environnement constituent un véritable programme d'impulsions pour les régions rurales. Elles créent des conditions favorables au commerce du bois de feu, tout comme elles offrent d'intéressantes perspectives aux petites entreprises oeuvrant dans la technique du bâtiment par exemple.

Que se passera-t-il si les articles énergétiques sont repoussés?

On continuera de discuter le dimanche avec les amis sur les efforts à faire en matière de développement durable, sur notre responsabilité à l'égard de la planète, sur ce qu'il faut laisser aux générations futures. Mais nous ne pourrons pas disposer de ces deux instruments pour agir en fonction de notre discours. Resterait la seule taxe sur le CO₂. C'est aussi un bon instrument, certes, mais qui n'offre aucune protection à nos centrales hydrauliques. Et en admettant que le Parlement ne vote pas cette taxe non plus, tout serait alors très clair. Avec un triple refus le 24 septembre, nous laisserions s'échapper une grande chance de concrétiser toutes nos bonnes intentions pour un développement durable.

«Nous nous vantons de figurer parmi les pionniers de la politique climatique internationale. La redevance en faveur de l'environnement et la redevance promotionnelle nous offriraient la chance de concrétiser cet idéal. Elles permettraient de réduire de quelque 12% les émissions de CO₂ d'ici à 2010.»

«La redevance promotionnelle assure le maintien et le renouvellement des centrales hydrauliques. Quant à la redevance en faveur de l'environnement, elle permettrait aux énergies renouvelables d'être longtemps accessibles à des tarifs avantageux.»

«Prises dans leur globalité, la redevance promotionnelle et la redevance en faveur de l'environnement constituent un véritable programme d'impulsions pour les régions rurales.»

Photos : Keystone

Photographies prises le 12 juillet 2000 sur le barrage de Sella, près de l'hospice du Saint-Gothard, à l'occasion de la séance d'information «Sauvez la force hydraulique! - Votez Oui le 24 septembre 2000», destinée aux médias. En prévision de la votation fédérale, les cantons de montagne ont recommandé au peuple d'accepter les trois projets relatifs à l'énergie, et de promouvoir ainsi la force hydraulique, indigène et non polluante.

S'adressant aux nombreux représentants de la presse, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a notamment déclaré : «... la décision du 24 septembre montrera si nous voulons simplement continuer à parler de développement durable et de politique du climat et de responsabilité, ou si nous sommes réellement prêts à faire un premier pas en direction d'une réforme fiscale écologique, si nous sommes prêts à respecter nos engagements, pris lors de conférences internationales, en faveur de l'environnement et du climat et d'un avenir énergétique durable...».

